

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

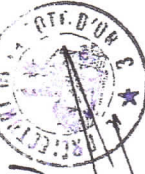
BREVET

POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ENSEIGNANT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

conformément aux dispositions de l'article R. 243 du Code de la route
le brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite
automobile et de la sécurité routière, mention //, est décerné à
M. CHEVALLARD Fabien
né le 19/02/1976 à CLAMECY (58)

Signature et cachet de l'autorité.

Pour le Préfet
et par délégation,
le Secrétaire Administratif



Fait à DIJON
le 11 juin 1996
Le Préfet du département de
LA COTE D'OR

Signature de l'imprimant.

Alain FOUILHE